

Travaux de la Chambre

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas, moi, pourquoi tout le monde cherche à vous décharger de la responsabilité de rendre une décision à ce sujet.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si c'est par voie d'une résolution que nous allons prendre une décision, il nous faudra le consentement de la Chambre. Tout député qui le veut peut évidemment choisir de ne pas y consentir; dans ce cas, je devrai vraisemblablement rendre moi-même une décision. Je ne vois toutefois pas comment je puis continuer à entendre des arguments sur le fond de la situation dans laquelle nous nous trouvons il y a un instant avant de savoir que cette résolution peut être mise en application. Les leaders de tous les partis à la Chambre viennent de proposer une solution.

[Français]

... et à cause de la récente intervention de l'honorable député de Bellechasse, j'ai l'impression qu'il est aussi d'accord pour qu'on règle le problème de la manière proposée. L'honorable député de Bellechasse a la parole.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de l'invitation que vous me faites de terminer mon intervention. J'ai voulu, dans mes propos tout à l'heure, exprimer l'opinion que l'étape du rapport, à mon sens, n'est jamais terminée tant que le vote n'a pas eu lieu. Même si on l'ajourne au lendemain, je le comprends ainsi, si la Chambre veut être d'accord pour que le ministre retire sa motion, je serais pleinement d'accord, parce que cela éviterait de gaspiller deux heures de notre temps, qu'on pourra consacrer à l'étude de ce bill. Finalement, on va avoir le même temps pour discuter, et je pense bien qu'on aura travaillé de façon intelligente et qu'à l'avenir on sera plus prudent lorsqu'il sera question de remettre un vote différé à un autre jour, surtout sur une question aussi litigieuse que celle-là. Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, j'avais l'espoir que le président du Conseil privé et vice-premier ministre (M. MacEachen) dirait dans ses propos que la motion dans son esprit, en ce qui a trait au temps consacré à l'étape du rapport ou de la troisième lecture, comprend également le temps que l'on doit consacrer pour la tenue du vote. Autrement il faudrait préciser qu'il s'agit uniquement du temps réservé à une période de débat et que la période consacrée au vote est supplémentaire. Je voudrais bien qu'on tranche la question pour qu'enfin on sache exactement à quoi s'en tenir. Mais si c'est le vœu de la Chambre que l'on continue dans le sens proposé, je ne m'opposerai pas à cela, et mon parti non plus.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je vois que deux autres députés cherchent à obtenir la parole, mais je suis maintenant saisi d'une proposition qui exige le consentement unanime de la Chambre. Cette proposition vise à supprimer l'étude d'une motion et à permettre la présentation d'une résolution de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi la Chambre doit consentir unanimement à permettre au ministre de retirer sa motion. Il fait partie du gouvernement et du cabinet et c'est lui qui a proposé la motion. Il en a discuté avec le leader de son parti et il savait que cette disposition aurait pu être prise auparavant. Il voulait juste épater les Torontois en leur montrant à quel point il était courageux de proposer une motion de clôture. C'est exiger beaucoup que de demander à la

Chambre la permission de retirer une motion déjà proposée. Pour vous épargner la difficulté, monsieur l'Orateur, parce que je sais qu'il serait difficile de rendre une décision en l'occurrence, quelle qu'en soit la teneur, je veux bien que la Chambre donne son consentement unanime. J'estime toutefois que cela constitue un abus de pouvoir de la part du ministre.

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Je serai très bref, monsieur l'Orateur. Je veux seulement faire valoir deux points. Tout d'abord—et je suis sûr que la présidence en conviendra—nous ne serions pas enlisés dans cette querelle de procédure si quelqu'un n'avait pas exigé le vote par appel nominatif.

Le deuxième point est la question de savoir si ce vote aurait été différé. Puisque la question des intentions et des attitudes a déjà été abordée dans certains des arguments qui vous ont été exposés, j'aimerais souligner que c'est la manière d'agir du ministre qui a suscité le vote par appel nominatif, malgré les objections de l'opposition. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, pour ce qui est de la question de savoir si le vote aurait dû être différé ou non, encore une fois c'était le vouloir et le désir avoué du ministre que ce vote soit différé. En fait, le ministre est le seul coupable de la mauvaise posture dans laquelle il se trouve. J'espère qu'il apprendra la leçon.

J'aimerais vous présenter un très bref plaidoyer, car si vous ne rendez pas votre décision tout de suite, il vous faudra le faire un de ces jours. Cette chicane, cette question à propos du sens exact de cet article du Règlement reviendra sur le tapis si vous ne réglez pas la question maintenant. Si l'étape du rapport n'est pas terminée, ce que soutient le vice-premier ministre, comment la Chambre est-elle passée à l'étude du bill C-38? Nous n'aurions pas pu passer à l'étude du bill C-38 alors qu'il n'y a pas eu de motion d'ajournement. Or, il n'y a pas eu de motion d'ajournement. De toute évidence, la Présidence a mis le bill C-38 aux voix parce que le débat sur l'étape du rapport était terminé. Il n'y a pas à sortir de là.

M. l'Orateur: Nous pourrions manifestement ressasser les mêmes arguments tout l'après-midi. En dernière analyse, la question se résume à ceci. Je puis tenter de trancher une question de procédure très difficile, mais si la Chambre réfléchit bien, elle s'apercevra que dans ce cas, il se peut bien que personne ne sorte gagnant de l'affaire. En l'occurrence, je puis pencher d'un côté ou de l'autre.

En fait, la conclusion qui signifierait la victoire pour un camp peut aussi signifier sa défaite sur un autre point et vice versa. Par conséquent, je me réjouis que la Chambre se retrouve dans cette position et j'espère que tous les députés feront de même.

Ceci dit, on a demandé le consentement unanime à la condition que la Chambre adopte un ordre stipulant que le débat de troisième lecture prenne fin d'ici demain 6 heures et que la motion actuellement inscrite au nom du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, appuyée par le vice-premier ministre, soit retirée.

M. MacEachen: A ce propos, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas me montrer mauvais coucheur, mais est-il vraiment nécessaire de demander le retrait de la motion? Je me demande si elle a été mise aux voix. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a invoqué le Règlement avant que la motion soit mise aux voix, et si elle l'avait été, il n'y aurait pas de décision